

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHENE

Thaumetopoea processionea



Reconnaissance - biologie

<p>CHENILLE :</p> <p>La larve au stade jeune est jaunâtre et possède une ligne longitudinale plus foncée sur le dos. La larve âgée est grisâtre et couverte de longs poils, avec une partie ventrale jaunâtre.</p> <p>Longueur : Plus de 5 cm en fin de développement. Elle est phytophage* et son activité est nocturne.</p>  <p><small>Chenille processionnaire (© André Lequet)</small></p>	<p>OEUFs :</p> <p>Ils sont rassemblés en plaques de quelques centimètres de largeur, sur l'arbre.</p>  <p><small>Ponte de processionnaire du chêne (© Christophe Bailly, INRAE de Nancy)</small></p>
<p>PAPILLON :</p> <p>Le papillon est nocturne. Il est de couleur grisâtre à marron avec les ailes supérieures plus foncées.</p>  <p><small>Papillon femelle (© Christiane Bailly, INRAE de Nancy)</small></p>	<p>SON NID :</p> <p>Des nids soyeux sont plaqués sur l'écorce, sur le tronc et les branches charpentières.</p>  <p><small>Nid de chenilles processionnaires plaqué sur un tronc (© Vincent Neveu, Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray)</small></p>

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Œufs			Chenilles			Chrysalide	Adulte	Œufs			

Répartition géographique :

La chenille processionnaire du chêne est commune en Europe centrale et en Europe du Sud (Espagne, Italie). Elle est présente naturellement dans plusieurs régions de France (Bourgogne, Ile-de-France...). En Normandie, elle était signalée de manière ponctuelle il y a quelques années. Les observations y sont de plus en plus nombreuses et régulières, notamment dans les départements de l'Eure et la Seine-Maritime.

Statut réglementaire de l'espèce :

Actuellement, il n'existe pas de réglementation nationale de lutte obligatoire, cependant la lutte peut être imposée par un arrêté préfectoral ou municipal sous certaines conditions (Organisme nuisible mentionné dans l'Annexe B de l'arrêté du 31 juillet 2000).

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHENE

Thaumetopoea processionea

Risques et nuisances

Risques pour la santé humaine et animale

A partir du 3^{ème} stade larvaire, la chenille se couvre de poils microscopiques contenant une protéine très urticante (thaumétopéine). Ces poils peuvent être à l'origine de problèmes d'urtications cutanées, oculaires, respiratoires et provoquer des réactions allergiques chez les personnes exposées, parfois graves (œdèmes, accidents oculaires, etc.).

Ces effets sur la santé n'impliquent pas nécessairement un contact direct avec les chenilles : les poils urticants peuvent rester à proximité des nids, même quand les chenilles ne sont plus présentes. Très légers, ils peuvent également être véhiculés par le vent. Les animaux domestiques y sont aussi très sensibles.

Le risque augmente au fur et à mesure du développement des chenilles, la période où le risque est le plus élevé s'étend du mois de mai au mois de juillet. Avant le 3^{ème} stade larvaire, la chenille n'est pas urticante.

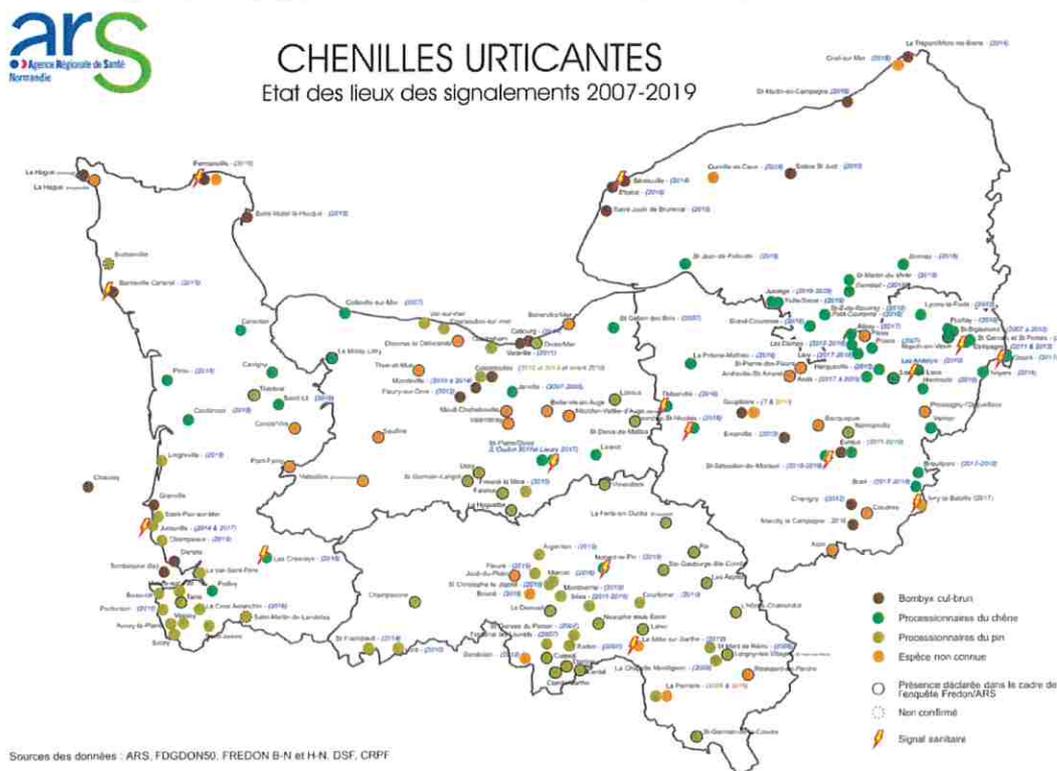
Chêne défolié (©Vincent Neveu, Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray)



Risques pour les végétaux

La chenille processionnaire du chêne se nourrit des feuilles de chênes, ce qui entraîne des défoliations partielles ou totales. Ces défoliations fragilisent les arbres, sans entraîner pour autant leur mort. Toutefois, ils deviennent beaucoup plus sensibles aux attaques d'autres pathogènes**.

Cartographie des signalements de chenilles urticantes et des signaux sanitaires



LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHENE

Thaumetopoea processionea

Les différentes méthodes de lutte

Différentes techniques sont utilisées, voire combinées, selon les périodes de l'année :

	<p>LA LUTTE BIOLOGIQUE PAR LES MÉSANGES</p>  <p>© INRA UEFM</p>	<p>LA LUTTE AVEC UN PRODUIT DE BIO-CONTRÔLE (<i>BACILLUS THURINGIENSIS</i>)</p>	<p>LA LUTTE MÉCANIQUE</p>  <p>© FREDON Normandie</p>
PRINCIPE	Lutte biologique par la prédation naturelle.	Lutte biologique avec un micro-organisme s'attaquant aux chenilles.	Lutte mécanique par décrochage manuel ou par aspiration des nids.
PÉRIODE	A poser en automne - hiver	Début du printemps (Avril)	Mai à juillet
COMMENT CELA FONCTIONNE ?	Installer des nichoirs à mésanges pour fixer et développer une population de ces oiseaux sur les zones à risque.	Une pulvérisation sur le feuillage permet de lutter contre le développement de la chenille processionnaire du chêne.	Collecte des nids, parfois en hauteur, par grattage ou aspiration, puis destruction par brûlage, incinération ou trempage.
EST-CE ADAPTÉ ?	En tant qu'auxiliaire la présence de mésanges présente un réel intérêt pour la lutte.	Cette technique est utilisée sur des secteurs à forte infestation, en lutte curative au début du printemps.	Il faut pouvoir accéder aux cocons, et ce, en toute sécurité. L'usage d'une nacelle est parfois nécessaire.
COMMENT DOIS-JE PROCÉDER ?	<p>Acheter ou fabriquer soi-même des nichoirs de type « boîte aux lettres » avec un trou d'entrée de 32 mm de diamètre.</p> <p>Installer les nichoirs à l'automne pour qu'ils puissent être utilisés au printemps suivant.</p> <p>Nettoyer les nichoirs chaque automne.</p> <p>Ne pas déranger les mésanges pendant la couvaison.</p>	<p>Pulvériser le produit de bio-contrôle sur l'ensemble du feuillage au début du printemps en respectant les précautions d'usage.</p> <p>Pour les arbres de grand gabarit, il est préférable de faire appel à un prestataire équipé de matériel adapté.</p>	<p>Attention : le port d'équipements de protections individuelles (combinaison étanche, masque avec cartouche filtrante, gants, bottes) permettant de protéger l'ensemble du corps, y compris les yeux et les voies respiratoires, est vivement recommandé.</p> <p>Rincer la combinaison avant de l'enlever. Ne pas ôter le masque, les gants et les bottes avant le retrait de la combinaison.</p> <p>Pour les branches non accessibles en toute sécurité, faire appel à une entreprise spécialisée.</p>

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHENE

Thaumetopoea processionea

Les différentes méthodes de lutte

A la différence de la chenille processionnaire du pin, la chenille processionnaire du chêne ne descend pas systématiquement de l'arbre, ce qui ne permet pas la pose de pièges sur le tronc.

Les chauve-souris contribuent aussi à réduire les populations de chenilles, en consommant les papillons. La conservation d'abris naturels (arbres morts, cavités...) et la pose de nichoirs spécifiques font partie de la lutte biologique naturelle permettant de réduire les populations.

D'autres techniques de lutte existent, et sont complémentaires :

Le piège à phéromones permet la capture des papillons mâles en été (mi-juillet à août). Cette technique est surtout un moyen de surveillance des populations de papillons. Les pièges doivent être placés à une grande hauteur (> 8 mètres) et renouvelés pendant toute la période de vol.

La confusion sexuelle avec des phéromones consiste à saturer l'atmosphère en phéromones artificielles grâce à des diffuseurs. Cette technique, qui fait l'objet de recherches en cours, peut réduire la fécondation et impacter les populations de chenilles processionnaires du chêne. Cette méthode implique la pose d'un grand nombre de diffuseurs.

En cas de fortes infestations, la fermeture au public des bois et forêts concernés peut être nécessaire pendant la période critique.

Conseils sanitaires

Les premières mesures de prévention consistent à **limiter les expositions aux poils microscopiques des chenilles :**

- Ne touchez pas les chenilles, ni les nids ou les cocons,
- Évitez de rester sous ou près des arbres colonisés,
- Ne laissez pas les enfants jouer à proximité d'un arbre atteint et munissez-les de vêtements à longues manches, de pantalon, de casquette.
- Évitez de faire sécher du linge à proximité des arbres contenant encore des nids,
- N'utilisez pas le linge (serviette, vêtement) qui a été posé au sol ou au contact des chenilles et veillez à son rangement à l'abri des contaminations,
- Arrosez soigneusement les zones contaminées de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants et réduire ainsi les risques de contact,
- Ne vous frottez pas les yeux en cas d'exposition.

En cas d'exposition ou de doute d'exposition aux poils de chenilles, **prenez une douche et changez de vêtements**. En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et/ou asthmatiques, **consultez rapidement un médecin ou un pharmacien et, en cas d'urgence, appelez le 15**.

Vos animaux (chiens, chats, chevaux,...) sont également sensibles aux poils urticants des chenilles et peuvent être gravement touchés. Eloignez-les des zones colonisées. En cas de symptômes, contactez un vétérinaire.

Dans tous les cas, signalez la présence de nids à votre mairie.

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHENE

Thaumetopoea processionea

Les organismes ressources

Pour toute question relative à l'organisation et aux méthodes de lutte, vous pouvez contacter le réseau FREDON/ FDGDON de Normandie :

CALVADOS

FREDON Normandie - Site de Caen
1 rue Léopold Sédar Senghor
14460 COLOMBELLES
Tél. : 02.31.46.96.56
Mail : contact.fredonbn@orange.fr
Site internet : www.fredonbassenormandie.fr

EURE ET SEINE-MARITIME

FREDON Normandie - Site de Rouen
313 rue des champs
76230 BOIS-GUILLAUME
Tél : 02.77.64.50.31
Mail : contact@fredon-hn.com

ORNE

FDGDON de l'Orne
76-78, Chemin de Maures
61004 ALENCON CEDEX
Tél: 02.33.26.58.33
Mail : fdgdon.61@orange.fr
Site internet : www.fdgdon61.fr

MANCHE

FDGDON de la Manche
ZA Les Forges
50180 SAINT GILLES
Tél. : 02.33.05.89.89 - Fax : 02.33.06.97.27
Mail : fdgdon50@fdgdon50.fr
Site internet : www.fdgdon50.com

* Phytophage : qui consomme des végétaux

** Pathogène : qui peut engendrer une maladie.

